

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 11 DECEMBRE 2018**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **17 DEC. 2018**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 5 décembre 2018  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-111

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

CONTRAT PLURIANNUEL  
D'OBJECTIFS ET DE  
MOYENS AVEC LA  
SOCIETE URFOL CINEMA -  
RENOUVELLEMENT

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), Mme ROUCHON (par proc. à M. JOUBERT), M. COUTURIER (par proc. à M. MANINI), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme BREMOND jusqu'après élection du secrétaire de séance), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. ROULE), Mme NICAISE (par proc. à Mme MAINAND jusqu'avant vote sur le N° 2018-96), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme CARRET), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNÉ (par proc. à M. PETIT), Mme ROQUES (par proc. à Mme WEBANCK), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de : J.P. ROULE**

La Ville de Caluire et Cuire et la société Urfol Ciné Caluire sont liés par un contrat d'objectifs qui arrive à échéance fin décembre 2018.

Le Ciné Caluire rentre dans les critères imposés par la loi du 13 juillet 1992, dite loi Sueur, relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique, élargie par l'article 110 de la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Elle permet aux communes d'attribuer des subventions à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacle cinématographique qui réalisent en moyenne moins de 7 500 entrées hebdomadaires et s'étend à toutes les salles Art et Essai.

Le Ciné Caluire diffuse des films tout public et une programmation Art et Essai. Il a la spécificité de jouer un rôle pivot en coordonnant les programmes nationaux et régionaux d'éducation à l'image du jeune public, de la maternelle au lycée, pour le réseau des cinémas de l'Urfol sur l'ensemble de la région. Conformément aux objectifs de l'Urfol, il assure la promotion de l'ouverture citoyenne par le cinéma et l'éducation à l'image.

C'est pourquoi, dans un objectif :

- de promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté par la culture et le cinéma,
- de maintien d'une offre culturelle de proximité,
- d'éducation à l'image du jeune public,
- de création d'une synergie entre les acteurs culturels, sociaux et jeunesse du territoire

Il est proposé que le partenariat avec le Ciné Caluire soit maintenu et développé et que le contrat d'objectifs soit renouvelé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

**- APPROUVE**

les termes du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec la société Urfol Cinéma (Ciné Caluire) ci-annexé,

**- AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ledit contrat,

**- ATTRIBUE**

à la société Urfol Cinéma (Ciné Caluire) une subvention de fonctionnement de 8 500 €,

**- PRÉCISE**

que les crédits seront prélevés au compte 6574-311 ouvert au budget 2018.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **17 DEC. 2018**  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

